

Le passeport sportif est obligatoire pour tous les pratiquants d'un club affilié à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées et au Comité National de Kendo et Disciplines Rattachées.

IL EST VALABLE DURANT HUIT ANNÉES APRÈS SA DATE DE DÉLIVRANCE.

Afin d'être réellement valable, un passeport doit être à jour.

Un pratiquant n'ayant pas son passeport à jour, ou l'ayant oublié, ne pourra pas participer à un passage de grades et à une compétition pour laquelle il s'est déplacé.

QU'EST CE QU'UN PASSEPORT À JOUR ?

1 - Identité

La première page doit être remplie correctement. Avant de l'ouvrir en bas, seul le nom de famille sera visible et écrit en capitales d'imprimerie. Toutes les rubriques seront renseignées et le titulaire (ou un parent s'il est mineur) signera en bas de la page.

2 - Photo

La photo dans l'emplacement prévu est obligatoire. N'oubliez pas que vous garderez votre passeport pendant huit ans, n'y collez donc pas une photo de vous déjà ancienne. De plus, pour être valable, cette photo doit être revêtue du tampon de la CRKDR d'appartenance.

3 - Certificat médical

Tous les 3 ans, au moment des inscriptions, vous devez fournir un certificat médical attestant que votre état de santé ne présente pas de contre-indications à la pratique en compétition. Il est préférable de garder un duplicata pour vous. Il est important que votre médecin note aussi page 4 "Certificats Médicaux" que vous ne présentez pas de contre-indications à la pratique de la (les) discipline(s) en compétition, mais aussi que son tampon soit apposé dans l'emplacement prévu.

4 - Vignette de licence

Il faudra coller la vignette auto-collante à l'emplacement prévu (onglet de la discipline : timbre de licence correspondant). Sans cette vignette de licence ou sans la carte-licence, vous ne pourrez pas participer aux passages de grades et compétitions. **ATTENTION LE RAJOUT DE FEUILLETS INTERCALAIRES EST INTERDIT.** Passé huit ans, procurez-vous un autre passeport sportif auprès de votre club qui en fera la demande auprès de la CRKDR de votre région.



